

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Rapport du Président au Conseil Communautaire

**Séance du 24 septembre 2019**

Rapport n° : 2

Rapporteur : Boris RAVIGNON

Rédacteur : Brigitte LE BRETON

Direction : Modernisation de l'Action Publique - Service Juridique Assemblées

Objet : Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 23 Mai 2019

**Procès-Verbal**

L'an deux mille dix-neuf le vingt-trois mai, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Grande Salle de la maison de la communauté, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Vice-Président.

**Date de la convocation** : 17 Mai 2019**Etaient présents** : Didier **HERBILLON**, Patrick **DUTERTRE**, Marie-José **MOSER**, Jérémy **DUPUY**, Elisabeth **HUSSON**, Jean-Luc **CLAUDE**, Michel **NORMAND**, Raymonde **MAHUT**, Arnaud **WUATELET**, Bernard **PIERQUIN**, Pierre **DELFORGE**, Jean-François **FREROT** et Alain **BEAUFÉY****Etaient excusés** : Boris **RAVIGNON**, Patrick **FOSTIER**, Darkaoui **DARKAOUI-ALLAOUI**, Christian **APOTHELOZ**, Dominique **NICOLAS-VIOT**, Jean-Pierre **RENOVOY**, Ahmet **NARDAL**.**Ont donné pouvoir** : /**Membres en exercice** : 20**1. BC190523-47 Lancement et signature du marché relatif aux prestataires de services pour l'exploitation des stations d'épuration de Charleville-Mézières et Nouzonville**

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport

En l'espèce il s'agit d'un marché public estimé à un montant d'environ 21 000 000€ HT passé sous la forme d'une procédure formalisée conformément aux dispositions de l'article R 2124-6 concernant les procédures formalisées des entités adjudicataires

Après en avoir délibéré,  
Sur 13 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement et la signature du marché relatif aux prestations de services pour l'exploitation des stations d'épuration de CHARLEVILLE-MEZIERES & NOUZONVILLE.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

## 2. BC190523-48 Groupement de commandes 2019

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport,  
M DUTERTRE fait une remarque sur le marché de prestations d'hydro curage

Après en avoir délibéré,  
Sur 13 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la constitution des groupements de commandes susvisés et les termes de la convention de groupement annexée.
- **AUTORISE** le lancement des accords-cadres et marchés passés dans le cadre de ces groupements de commandes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

## 3. BC190523-49 Acquisition d'un local en rez-de-chaussée de TERCIARYS

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 13 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition du local référence AP 283, local technique compris au prix de 684 000 € TTC, aménagements compris.
- **APPROUVE** le principe du bail civil avec l'AUDRR au tarif de 135€ TTC/ m2 (via décision directe).

## 4. BC190523-50 Fonds d'Intervention Touristique - Projet de gîte a BAZEILLES

Madame Raymonde MAHUT, Vice-présidente, présente le rapport,  
A cet effet Madame Raymonde MAHUT rappelle que la propriétaire du futur gîte : Mme VAUCHER sollicite donc Ardenne Métropole pour compléter le financement de son projet dont les travaux sont donc estimés à la somme globale de 130 605€ qui sera fixé à 10% de cette somme soit une demande de subvention d'un montant de 13 060€.

Après en avoir délibéré,  
Sur 13 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à Mme VAUCHER Gaëlle pour la création d'un gîte à Bazeilles d'un montant maximum de 13 060 € majoré de 653 € en cas d'obtention d'un écolabel ;
- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec Mme VAUCHER ;
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document utile à l'application de la présente.

## 5. BC190523-51 Fonds d'Intervention Touristique - Projet de gîte à GIVONNE

Monsieur HERBILON Didier ,1er Vice-président, présente le rapport.  
A cet effet Monsieur Didier HERBILLON rappelle que le propriétaire du futur gîte : Monsieur Hervé GAUTIER sollicite Ardenne Métropole pour compléter le financement de son projet pour un montant total de travaux estimé à la somme de 153 327€ soit la demande d'une subvention correspondant à 10% de la somme soit donc en l'espèce la somme de 15 232 €.

Madame Raymonde MAHUT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,  
Sur 13 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à M. Hervé GAUTIER pour la création d'un gîte à Ivonne d'un montant maximum de 15 232 € majoré de 761 € en cas d'obtention d'un écolabel ;
- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec M. GAUTIER ;
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document utile à l'application de la présente

## 6. BC190523-52 Engagements des subventions d'aide à la réalisation des travaux d'amélioration de l'habitat auprès des propriétaires au titre du Programme d'Intérêt Général départemental Habiter mieux (PIG 2018-2021)

Madame Marie José MOSER, Vice-présidente, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 13 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention d'aide aux travaux aux propriétaires figurant dans le tableau joint, au titre du PIG 2018-2021 pour un montant de 15 093€.

#### 7. BC190523-53 Missions des responsables d'équipements ludiques

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport,  
A cet effet M Arnaud WUATELET indique que désormais 3 postes de responsables d'équipements ludiques seront créés avec une définition précise pour chacune des missions.

Après en avoir délibéré,  
Sur 13 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la définition des missions des responsables d'équipements ludiques
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 8. BC190523-54 Dispositif horaires : été - fortes chaleurs

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,  
Sur 13 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le dispositif horaires : été – fortes chaleurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

#### 9. BC190523-55 Modification des horaires du Service Entretien Maintenance pour l'équipe dirigeante

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport ;

Après en avoir délibéré,  
Sur 13 membres présents,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des horaires du SEM pour l'équipe dirigeante.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres de :

- **SE PRONONCER** sur le Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 23 Mai 2019.